

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 27 septembre 2018

*Effectif du conseil communautaire : 127 membres*

*Membres en exercice : 127*

*Quorum exigé : 64*

*Membres présents : 84*

*Pouvoirs : 19*

*Membres votants : 103*

*Date de la convocation : 21/09/18*

*L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-sept septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

***Etaient présents :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WIRTON Philippe.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur

BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur DAVION Olivier, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DECAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur MECHOUD Alain, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur WEBER Claude, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur BAISSÉ Christian.

**Pouvoirs :** Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame BLOTTIERE Julie pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur GIFFARD Franck pouvoir à Monsieur AUGER Michel, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur MALARGE Pierre pouvoir à Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame MARESCAL Josiane pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur MORENO José, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur WIRTON Philippe, Monsieur SOURDON André pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Madame DRAPPIER Michèle, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur Frédéric DELAMARE, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.

#### **Délibération n° 174/2018 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nomination suite à réussite à concours ;

Pour la direction des finances, suite à réussite à concours d'un agent il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour l'office de tourisme, suite à la modification de la durée hebdomadaire d'un agent, il faut remplacer un poste de rédacteur temps non complet (17,5/35°) par un temps complet. (Ce poste ne fait pas l'objet de création de poste mais de modification et est présent à titre indicatif).

Dans le cadre des recrutements en cours pour les postes d'adjoint à la directrice des finances, d'adjoint à la direction des ressources humaines, d'instructeur des autorisations d'urbanisme et de chargé(e) de mission agriculture, l'ouverture de quatre postes de rédacteur, de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est à prévoir. A l'issue des recrutements, les postes vacants devront être clôturés par une nouvelle délibération.

Dans le cadre du recrutement en cours pour le poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme un poste de technicien doit être créé (un poste est actuellement vacant pour le recrutement du technicien ANC).

Dans le cadre des recrutements d'un technicien des systèmes d'information, d'un technicien pour le SPANC et le poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme, il est nécessaire de créer 3 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Dans le cadre des recrutements d'un technicien pour le SPANC et le poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme, il est nécessaire de créer 2 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ainsi, il apparaît nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste rédacteur à temps complet
- 4 postes de rédacteur à temps complet
- 4 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 4 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste de technicien
- 3 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de créer ces nouveaux postes au 1<sup>er</sup> octobre 2018 et d'adopter le tableau des effectifs actualisé.

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	33	1	2	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	0	0
Rédacteur	5	1	5	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	0	4	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	4	0
Administrateur	0	0	1	0
Attaché	6	0	1	0
Attaché principal	1	0	0	0
Attaché hors classe	1	0	0	0
Directeur territorial	1	0	0	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
Total filière	68	2	18	1
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	0	0
Animateur	0	0	1	0
Total filière	10	0	1	0
<b>Filière culturelle</b>				
Attaché de conservation du patrimoine	1	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	3	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	15	15	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> Cl.	17	12	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> Cl.	13	7	0	0
Adjoint du patrimoine	3	1	2	0
Total filière	53	38	3	0
<b>Filière sportive</b>				
Educateur des APS	4	1	0	0
Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe des APS	2	1	0	0
Total filière	6	2	0	0
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	54	27	3	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18	0	1	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	0	0	0
Agent de maîtrise	4	0	0	0
Technicien	9	8	2	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	6	3	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	3	2	0
Ingénieur	3	0	0	0
Ingénieur principal	1	0	0	0
Total filière	107	44	11	1
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>86</b>	<b>33</b>	<b>2</b>

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ **ADOpte** ce tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
84	19	103	0	103	0	103

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180927-174\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

